



## **GROUPIMO**

SA au capital de 1 325 876 €

**Siège social : 12/14 av. Domergue - Immeuble Trident  
97200 FORT DE FRANCE**

RCS FORT DE FRANCE N° 432.271.534

---

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024**

À l'assemblée générale de la société GROUPIMO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article Articles R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article Articles R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues<sup>1</sup>.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de trois convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

- 1) **GROUPIMO-EURL SPL**, convention d'aide, assistance et management du personnel
- 2) **GROUPIMO-EURL DNI**, convention d'aide, assistance et management du personnel
- 3) **GROUPIMO-GROUPIMO GESTION**, convention de mise à disposition de locaux

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### ***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

- 1) GROUPIMO GESTION-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- 2) COMAPHI-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- 3) MIG GUYANE-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- 4) LYBY-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- 5) EURL DNI-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- 6) EURL PK-GROUPIMO, convention d'assistance administrative
- 7) #MARTINIQUESYNDIC-GROUPIMO, convention d'assistance administrative, financière et commerciale
- 8) AADIAGS-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
- 9) APPARTIMO-GROUPIMO, convention d'assistance administrative

##### ***b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

- 1) MADININA SYNDIC-GROUPIMO, convention d'assistance administrative financière et commerciale
-

2) DFA-GROUPIMO, convention d'assistance administrative

**Récapitulatif des facturations GROUPIMO aux filiales et les entreprises détenues par les administrateurs pour l'exercice le 1er janvier au 31 décembre 2024 :**

<b>Sociétés</b>	<b>Convention administrative, financière &amp; commerciale</b>	<b>Convention administrative</b>
GROUPIMO GESTION	283 800 €	
COMAPHI	53 370 €	
MIG GUYANE	105 120 €	
LYBY		500 €
EURL DNI		750 €
EURL PK		750 €
#MARTINIQUESYNDIC	103 600 €	
AADIAGS	13 845 €	
APPARTIMO		500 €

**Récapitulatif des facturations des entreprises détenues par les administrateurs à GROUPIMO pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 :**

<b>Sociétés</b>	<b>Convention aide, assistance et management du personnel</b>	<b>Convention mise à disposition de locaux</b>
EURL SPL	25 500 €	
EURL DNI	9 000 €	
GROUPIMO GESTION		1 600 €

Fait à SAINT MARTIN DE L'IF, le 15 mai 2025

Le Commissaire aux comptes

**MO3C**, représenté par

Marc-Olivier CAFFIER